



LES CRÉATEURS D'ENTREPRISE (catégorie 5 CEN)

SITUATION À FIN MARS 2024

LES ESSENTIELS

Département Mayenne

VOLUME ET ÉVOLUTION:

En Mayenne, il y a **1 579** demandeurs d'emploi inscrits comme créateurs d'entreprise (catégorie 5 CEN) à la fin du mois de mars 2023. Cela représente une diminution annuelle de **-0,5%**, moins favorable que l'évolution régionale (**+3,2%**).

A titre de comparaison, l'évolution annuelle du nombre de demandeurs en catégorie ABC est de **-0,3%** au niveau départemental contre **-0,2%** au niveau régional.

PROFIL:

Les demandeurs d'emploi inscrits comme créateurs d'entreprise ont un profil différent des demandeurs en catégorie ABC: ce sont principalement des hommes (**61,9%**) et **78,8%** ont entre 25 et 49 ans. Le niveau de formation est généralement plus élevé que les demandeurs en catégorie ABC. A noter également, la surreprésentation des agents de maîtrise et des cadres chez les demandeurs d'emploi inscrits comme créateurs d'entreprise avec respectivement **15,0%** et **13,3%** (seulement 6,0% et 5,4% chez les demandeurs en catégorie ABC).

La part de bénéficiaires de l'obligation d'emploi et la part des résidents en QPV chez les demandeurs d'emploi inscrits comme créateurs d'entreprise sont nettement inférieures par rapport à celles des demandeurs en catégorie ABC.

DÉFINITION:

ARCE:

L'aide à la reprise et à la création d'entreprise (ARCE) est une aide financière destinée aux créateurs ou repreneurs d'entreprise en France qui optent pour un capital versé en deux fois au lieu du maintien partiel de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE).

Le montant de l'aide à la reprise et à la création d'entreprise (ARCE) est égal à 45% d'un capital total correspondant au reliquat des droits à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) restant.

L'aide donne lieu à deux versements égaux :

- Le premier paiement intervient à la date à laquelle l'intéressé réunit l'ensemble des conditions d'attribution de l'aide, après expiration, le cas échéant des différés d'indemnisation prévus à l'ouverture ou à la reprise des droits aux allocations;
- Le second paiement intervient 6 mois après la date du premier paiement, sous réserve que l'intéressé exerce toujours l'activité au titre de laquelle l'aide a été accordée.

Activité non salariée:

Il s'agit d'une activité non salariée exercée à titre individuel ou en société (micro-entrepreneur, travailleur indépendant, artisan, commerçant, profession libérale, conjoint du chef d'entreprise, artiste auteur, dirigeant de société, etc.)

PRÉCISION:

Un certain nombre de demandeurs d'emploi avec une activité non salariée ne sont pas systématiquement basculé en classe 5 CEN. **Dans ce document, seuls les demandeurs d'emploi inscrits comme créateurs d'entreprise (catégorie 5 CEN) sont considérés.**

STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES CRÉATEURS D'ENTREPRISE (catégorie 5 CEN)

SITUATION À FIN MARS 2024

I - VOLUME ET ÉVOLUTION

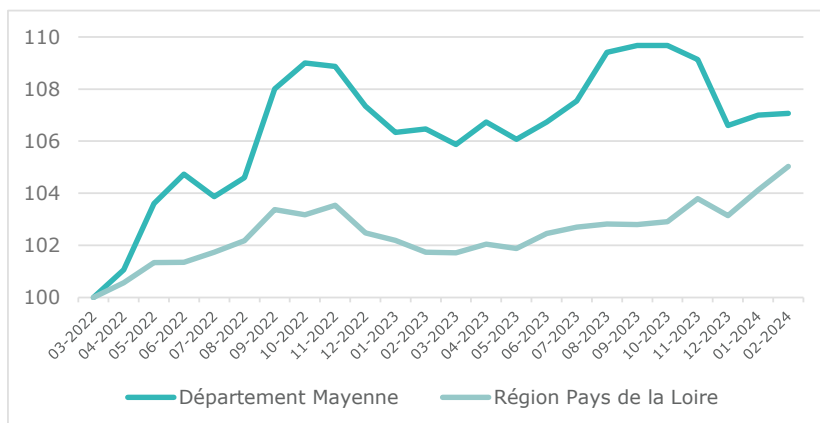
DÉPARTEMENT MAYENNE

➤	1 579	demandeurs inscrits comme créateurs d'entreprise	- 0,5%	d'évolution annuelle
➤	17 764	demandeurs inscrits en cat. ABC de fin de mois	- 0,3%	d'évolution annuelle

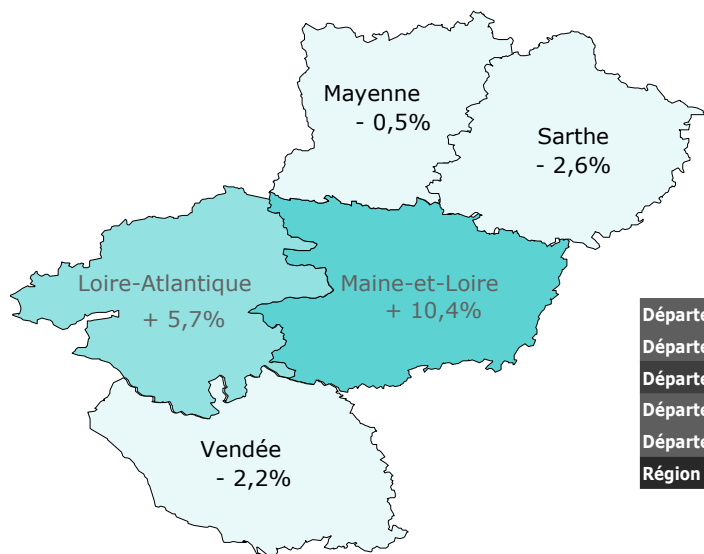
RÉGION PAYS DE LA LOIRE

➤	20 532	+3,2%
➤	274 779	- 0,2%

ÉVOLUTION EN BASE 100 DES DEMANDEURS INSCRITS COMME CRÉATEURS D'ENTREPRISE SUR LES 24 DERNIERS MOIS



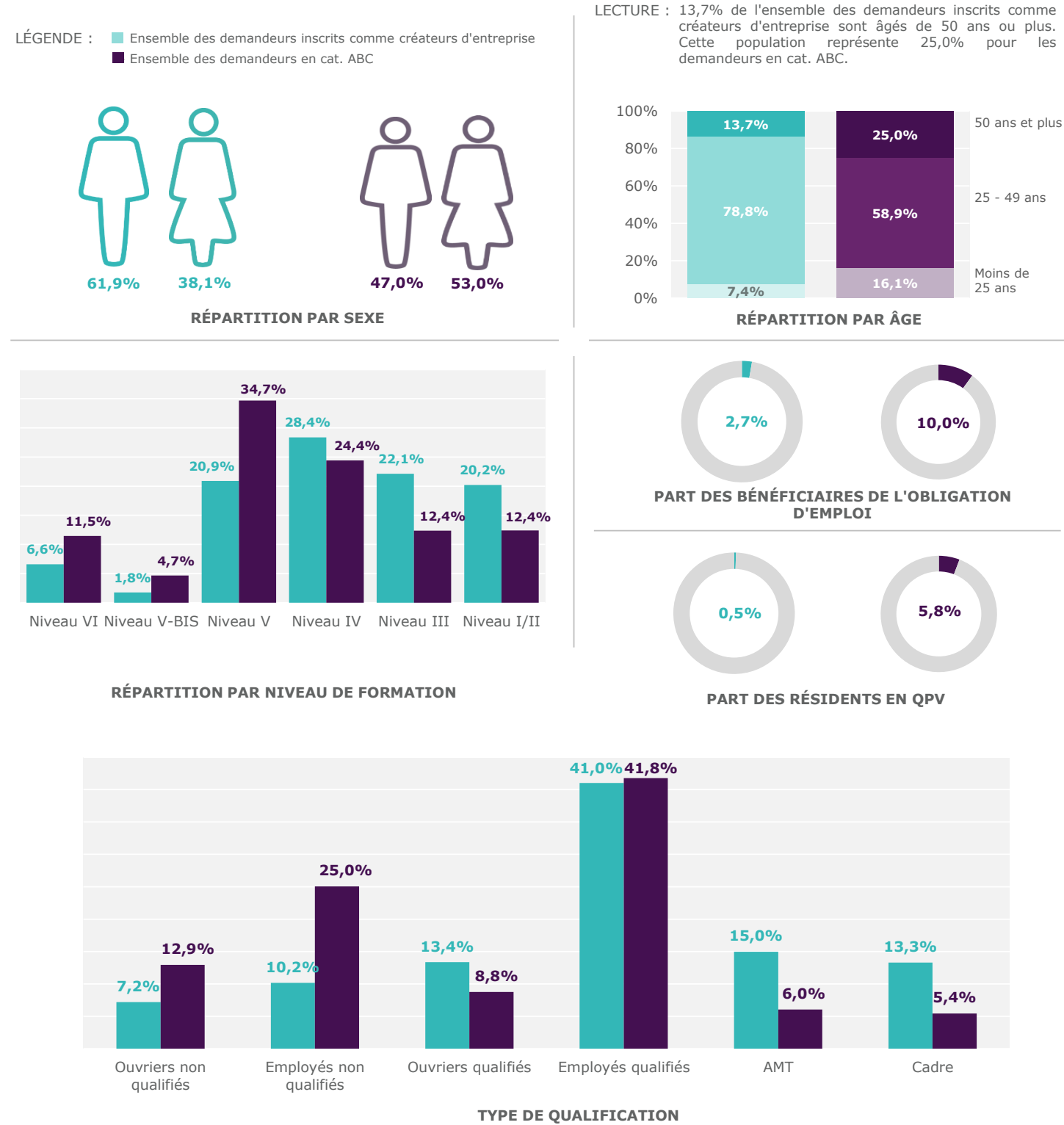
COMPARAISONS TERRITORIALES



	Ensemble des demandeurs inscrits comme créateurs d'entreprise à fin mars 2024		Ensemble des demandeurs en cat. ABC à fin mars 2024	
	Volume	Évolution annuelle	Volume	Évolution annuelle
Département Loire-Atlantique	8 019	+ 5,7%	104 304	- 0,7%
Département Maine-et-Loire	4 038	+ 10,4%	62 644	- 0,5%
Département Mayenne	1 579	- 0,5%	17 764	- 0,3%
Département Sarthe	2 814	- 2,6%	42 790	- 0,2%
Département Vendée	4 081	- 2,2%	47 245	+ 1,3%
Région Pays de la Loire	20 532	+ 3,2%	274 779	- 0,2%

II - CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS

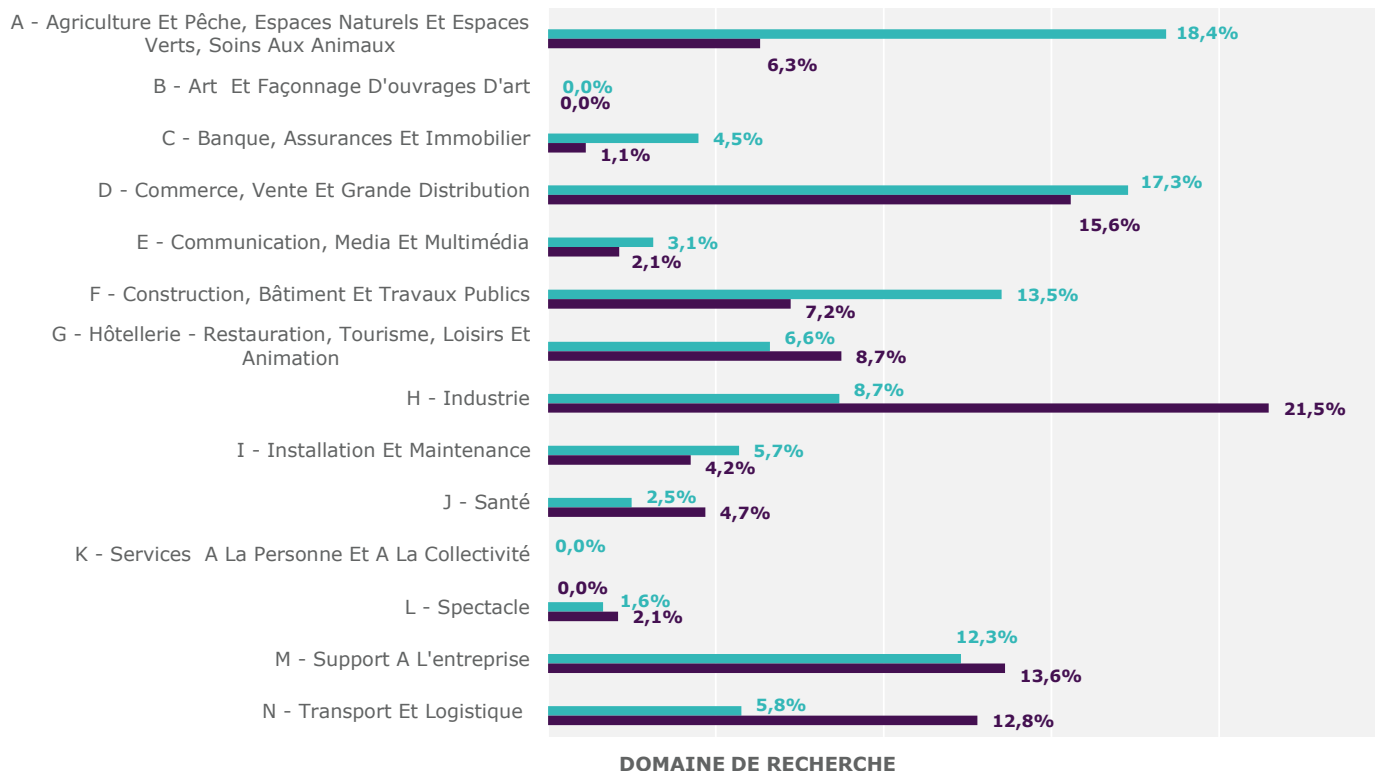
GRAPHIQUES
DONNÉES SOCIO-DEMO



GRAPHIQUES
MÉTIERS ET DOMAINES PROFESSIONNELS RECHERCHÉS

	Ensemble des demandeurs inscrits comme créateurs d'entreprises à fin mars 2024	Ensemble des demandeurs en cat. ABC à fin mars 2024
TOP 5	H3302 - Opérations manuelles assemblage, tri, emballage K1303 - Assistance auprès d'enfants N1103 - Magasinage et préparation de commandes K2204 - Nettoyage de locaux M1607 - Secrétariat	A1416 - Polyculture, élevage A1407 - Élevage bovin ou équin D1208 - Soins esthétiques et corporels D1301 - Management de magasin de détail C1504 - Transaction immobilière

LÉGENDE : ■ Ensemble des demandeurs inscrits comme créateurs d'entreprise
■ Ensemble des demandeurs en cat. ABC



GRAPHIQUE INDEMNISATION - MONTANT DE L'ARCE



Attention: Les informations ci-dessous portent uniquement sur l'indemnisation de l'aide à la reprise et à la création d'entreprise (ARCE) touchée par les demandeurs d'emploi devenant créateurs d'entreprise sur les 12 derniers mois. Les bénéficiaires de cette indemnisation représentent environ **30%** des demandeurs d'emploi concernés.

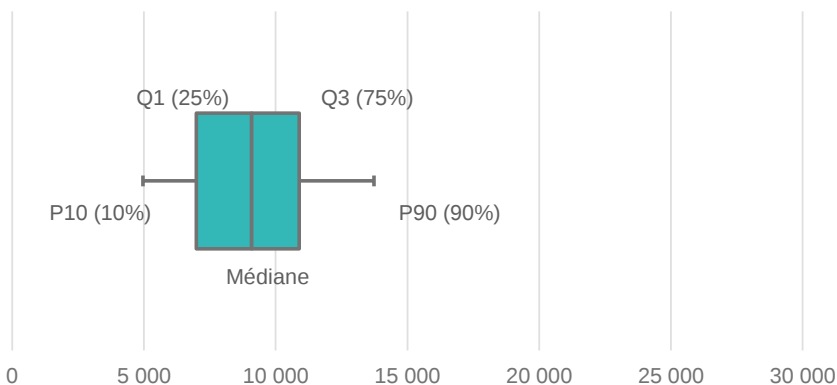
LECTURE : - Une médiane à 9 085 € signifie que 50% des demandeurs bénéficiant de l'ARCE touchent un montant inférieur ou égal à ce montant médian. La médiane est représentée par le trait central de la boîte à moustache.
 - Un Q1(25%) à 6 989 € signifie que 25% des demandeurs bénéficiant de l'ARCE touchent un montant inférieur ou égal à ce montant de 5 000€. Le Q1(25%) est représenté par le bord gauche de la boîte à moustache.
 - Un P10(10%) à 4 961 € signifie que 10% des demandeurs bénéficiant de l'ARCE touchent un montant inférieur ou égal à ce montant de 2 000€. Le P10(10%) est représenté par l'extrémité de la moustache gauche de la boîte à moustache.



DÉPARTEMENT MAYENNE

Le montant moyen de l'ARCE (cumul des 2 versements) s'élève sur les 12 derniers mois à :

9 413 €



Directeurs de la publication
Martine CHONG-WA NUMERIC - Jean-Marc VIOLEAU

Responsable de la rédaction
Vincent RAGOT

Conception et réalisation
Pascal LIAIGRE
Service Statistiques, Etudes et Evaluation

Contact : statspdl@francetravail.fr

France Travail Pays de la Loire
1 rue de la Cale Crucy
44100 Nantes

WWW.FRANCETRAVAIL.ORG

